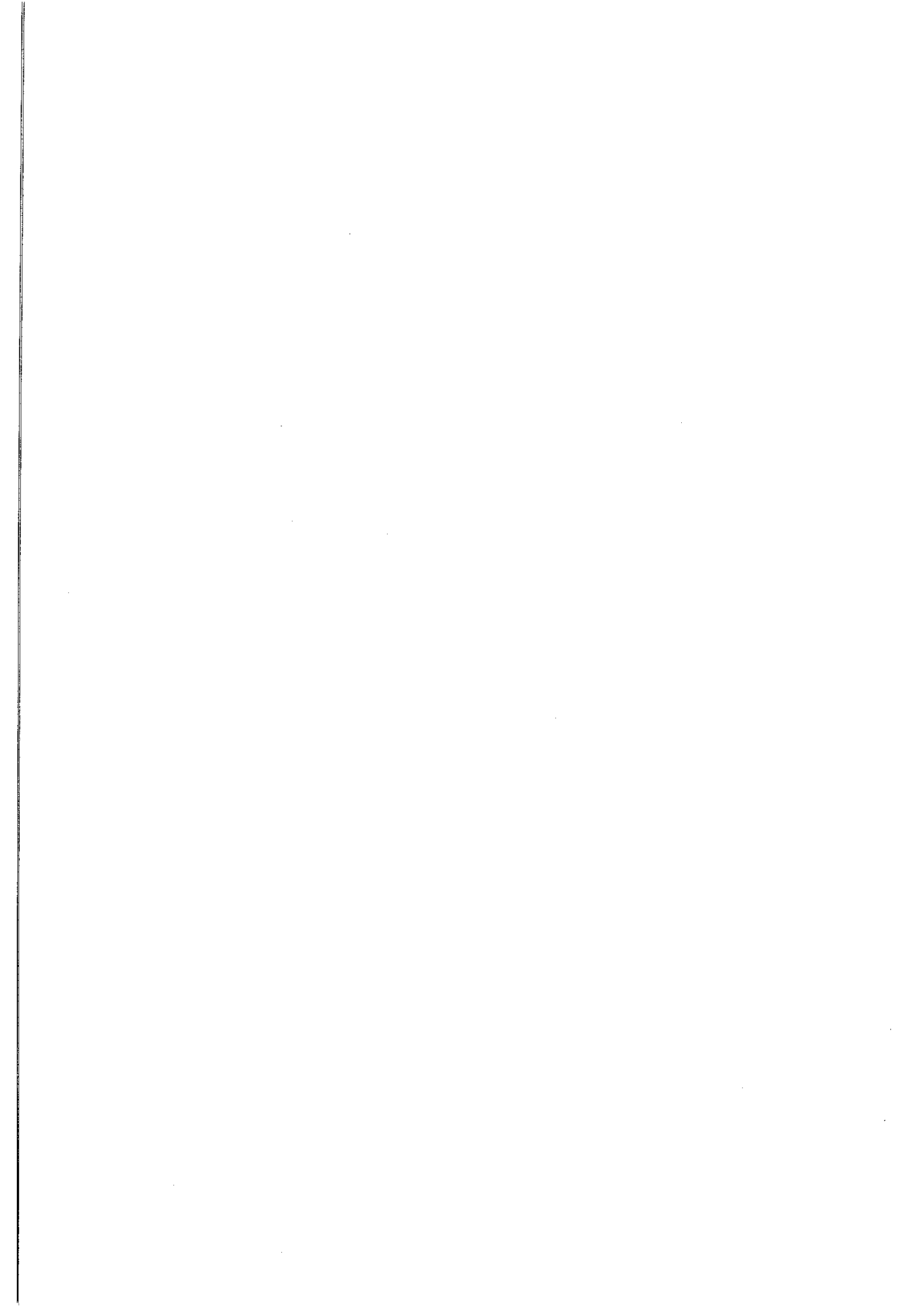




DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE  
CRECHES ET JEUNESSE

## PLANNING PREVISIONNEL DES OPERATIONS

- |                    |   |  |
|--------------------|---|--|
| 12 février 2015    | ⇒ | Installation du Comité de Pilotage du Projet Educatif Territorial  |
| 16 février 2015    | ⇒ | Approbation du lancement du Projet Educatif Territorial par le Conseil Municipal et autorisation de lancer les marchés subséquents |
| 19 février 2015    | ⇒ | Comité Technique du Projet Educatif Territorial  |
| 3 mars 2015        | ⇒ | 2ème séance du Comité de Pilotage du Projet Educatif Territorial   |
| 12 au 18 mars 2015 | ⇒ | Saisine des conseils d'écoles  |
| 20 mars 2015       | ⇒ | Retour réponses conseils d'écoles  |
| 25 mars 2015       | ⇒ | 3ème séance du Comité de Pilotage du Projet Educatif Territorial   |
| 13 avril 2015      | ⇒ | Approbation du Projet Educatif Territorial par le Conseil Municipal  |





DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE  
CRECHES ET JEUNESSE

## COMITE DE PILOTAGE DU PEDT

**COORDINATION**



**SERVICE DE LA JEUNESSE**

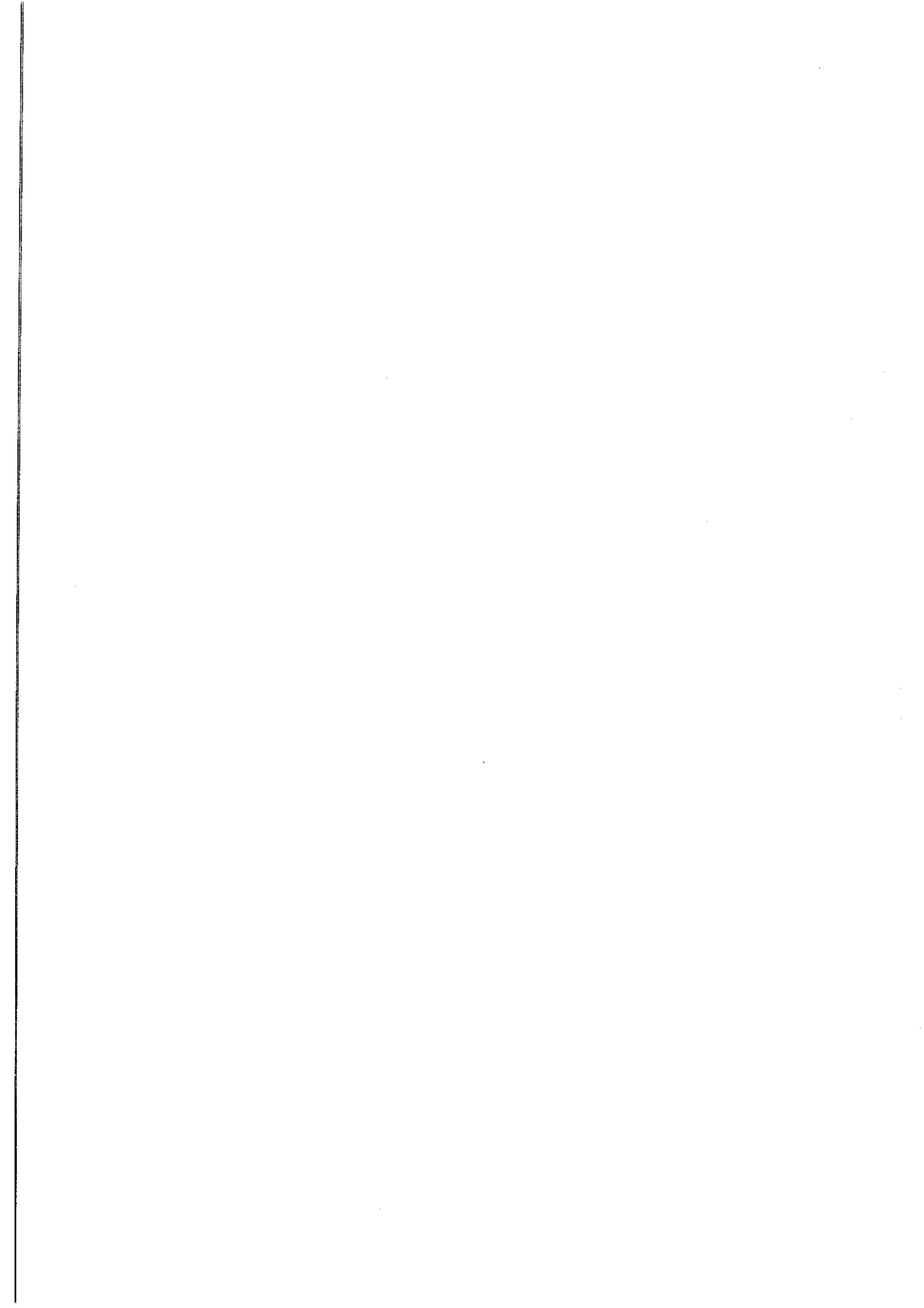
**Madame Carole DEVESA**

**04-91-55-45-01**

**Madame Raphaëlle LIJARCIO**

**04-91-55-46-91**

**Adresse électronique : [dvscj-pedt@mairie-marseille.fr](mailto:dvscj-pedt@mairie-marseille.fr)**



# SYNTHESE POINT D'ETAPE

## TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

### I. - LE PERIMETRE D'INTERVENTION :

L'expérimentation des TAP s'est déployée sur l'ensemble de la commune de Marseille, soit dans les 444 écoles que compte la Ville.

#### REPARTITION DES ECOLES PAR ARRONDISSEMENT

	CODE POSTAL	ELEMENTAIRES	MATERNELLES	TOTAL
		Nombre	Nombre	
- A	13001	4	4	8
A	13002	6	8	14
B	13003	13	11	24
A	13004	9	9	18
B	13005	8	7	15
B	13006	9	6	15
B	13007	9	6	15
A	13008	18	19	37
B	13009	18	18	36
A	13010	15	13	28
B	13011	18	16	34
A	13012	16	18	34
B	13013	27	29	56
A	13014	19	19	38
B	13015	27	29	56
- A	13016	7	9	16
<b>TOTAL</b>		<b>223</b>	<b>221</b>	<b>444</b>

Dans un souci de cohérence, les différents temps d'accueil des enfants en milieu scolaire, ont été regroupés dans la proposition TAP (2014/2015).

Ces temps périscolaires se décomposent comme suit :

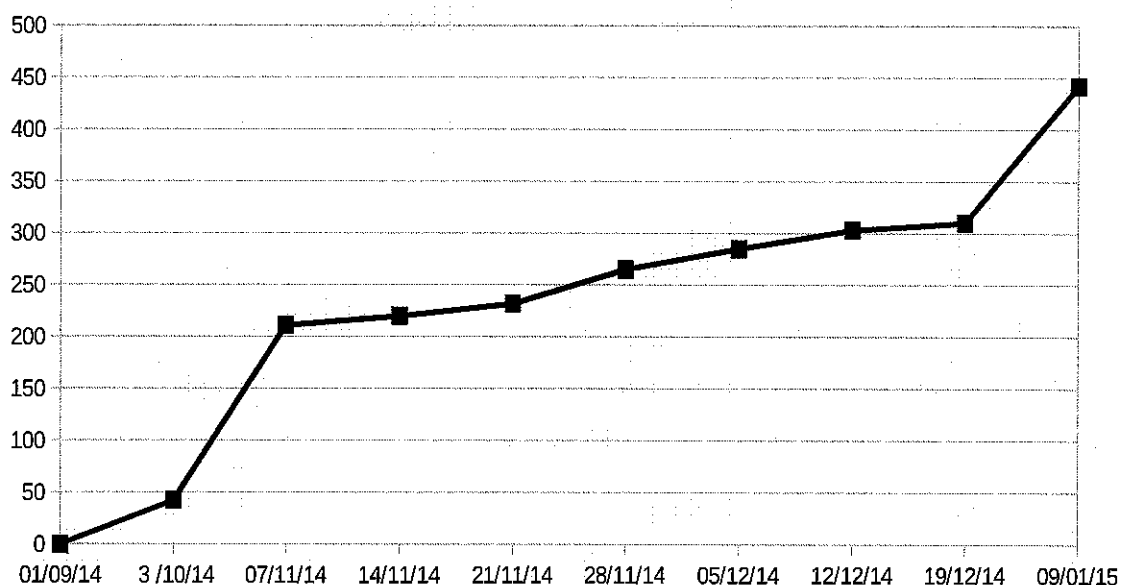
- **TEMPS RECREATIF DE RESTAURATION** de 11 H 30 à 13 H 30 : Avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires se sont 222 écoles élémentaires concernées.

- **ACTIVITES PERISCOLAIRES** de 13 H 30 à 16 h 30 : adaptées aux différentes tranches d'âge des élèves.

- **GARDERIES** de 16 h 30 à 17 h 30 : temps supplémentaire d'accueil en vue de faciliter l'organisation des parents qui travaillent.

## II. - LA MISE EN OEUVRE DES TAP DANS LES ECOLES :

Une démarche progressive sur les 444 écoles de Septembre 2014 à Janvier 2015



## III. - LA GESTION DES TAP :

Pour mener à bien cette expérimentation, deux modes de gestion ont été privilégiés la gestion associative et la gestion en régie directe.

✓ **En gestion associative : 64 associations** sont en charge de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires **sur 416 écoles.**

✓ **En gestion directe : Le Service de la Jeunesse couvre 28 écoles.**

Il a été nécessaire de structurer le dispositif par la mise en place d'une organisation adaptée. De même, **1231 entretiens** de recrutement ont été réalisés, dans un calendrier très contraint. Cela représente un total de **598 personnes en poste.**

Le service de la jeunesse a également accompagné, les associations qui ne pouvaient pas, pour ces mêmes difficultés, mettre en place les TAP dans les délais impartis, en mettant en place une gestion temporaire.

La question des ressources humaines a été l'une des problématiques majeures à traiter, tant pour les opérateurs associatifs que pour la Ville, en raison de l'organisation des TAP sur une demi-journée, ce qui a entraîné diverses contraintes :

. Le lancement d'un vaste plan de recrutement pour pourvoir tous les postes d'animation à l'échelle des **444 écoles,**

. Des contrats de travail ont été conclus sur une faible amplitude horaire (de 3 h à 9 h maximum hebdomadaire). Cela s'est traduit en corollaire par une certaine volatilité tant en terme de candidatures que de recrutements effectifs, avec une incidence directe sur une consolidation efficace du dispositif.

Tous ces facteurs ont eu un impact sur l'objectif visé en matière de qualité des interventions. En effet, cette fragilité des postes a provoqué un « turnover » rendant difficile la construction d'un lien stable avec les enfants.

#### **IV. - LES ACTIVITES PROPOSEES :**

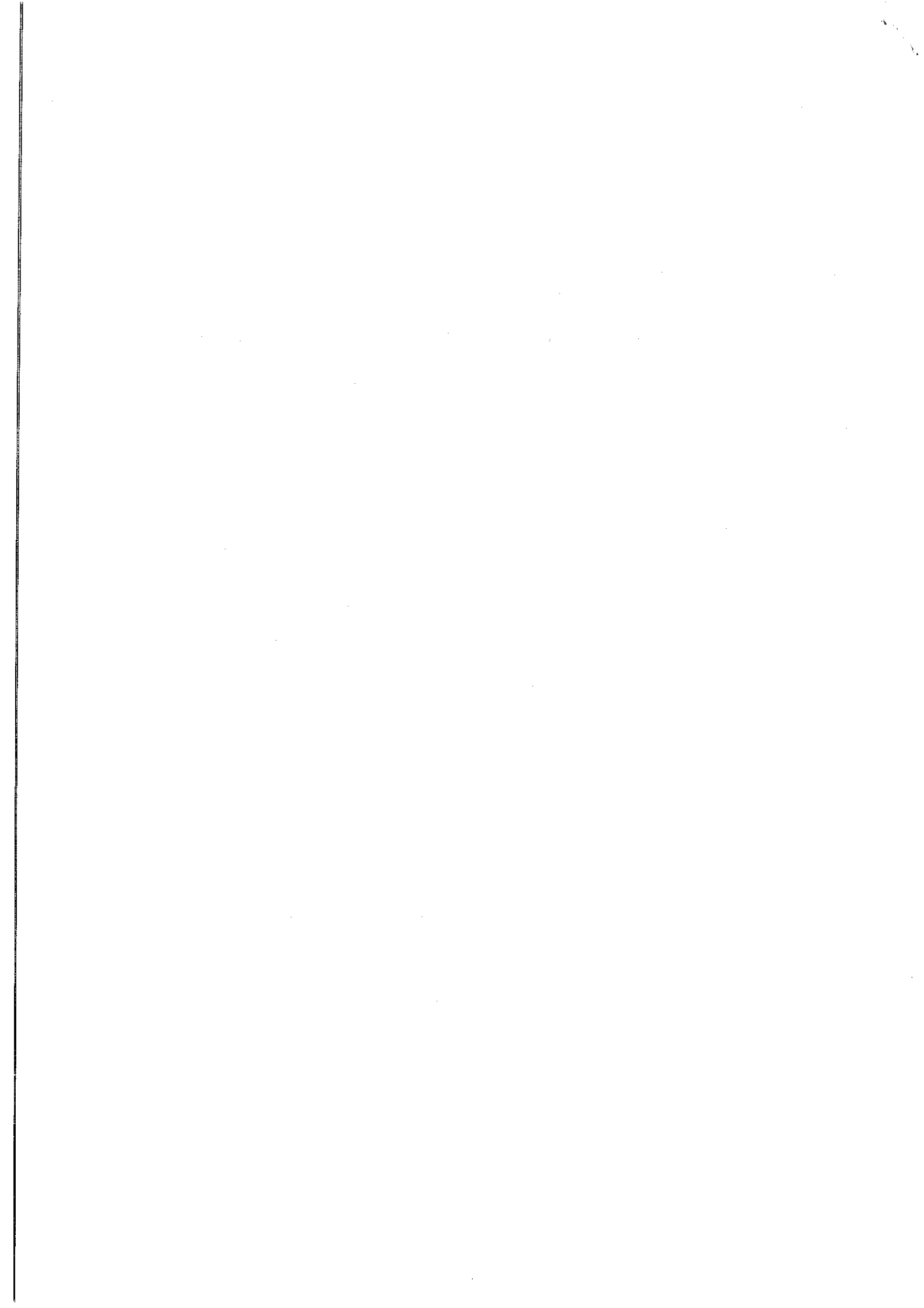
L'offre d'activités qui a été proposée par les partenaires associatifs et les Services de la Ville a été très diverse avec des propositions autour du sport, de la musique, du théâtre, de la danse, de jeux éducatifs, de la citoyenneté, de l'environnement.

Celles-ci se sont mises en place en fin de semaine et le premier point d'étape réalisé met en avant le fait que la recherche d'un rythme équilibré de l'enfant passe par une alternance entre le temps scolaire et les activités.

#### **V. - COÛT DU DISPOSITIF**

↳ Le coût d'une demi-journée d'activités périscolaires est estimé à 18,50 € par enfant.

↳ La participation actuelle de l'État couvre environ 1/3 de la dépense.







DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE  
CRÈCHES ET JEUNESSE

## ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance par Madame Danielle CASANOVA, Adjointe au Maire, Déléguée aux Écoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien Scolaire : 9h00
- 2 - Installation officielle du Comité de Pilotage du Projet Éducatif Territorial (PEDT)
- 3 - Objectifs et enjeux de la mise en œuvre du PEDT
- 4 - Premier bilan de la mise en œuvre de l'expérimentation en cours à Marseille
- 5 - Échanges
- 6 - Planning prévisionnel des opérations.  
Prochains rendez-vous pour le Comité de Pilotage, le Comité Technique.
- 7 - Fin des travaux et clôture de la séance par Madame Danielle CASANOVA, Adjointe au Maire, Déléguée aux Écoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien Scolaire : 12h00

